

COMMUNE DE CHANTERAC
Département de la Dordogne

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 31 Mai 2017

Convocation et Affichage le 22 mai 2017

L'an deux mil sept, le **Mercredi 31 Mai à 18 h 00**, dûment convoqué s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Chantérac, en son lieu de séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BRUGASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, CAULIER Yvon, LEHELLE Martine, HERBERT Francis, MERIEN Jérôme, DAGUT Jérôme, LATREILLE Anne, EL ALLOUKI Julie

ABSENTS : LIMOUSIN Loïc (pouvoir donné à CAULIER Yvon), LAMY Marie-Claude

Secrétaire de séance : BERTRANDIAS Isabelle

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2017

Le compte rendu est approuvé à la majorité

Délibération n° 22/2017 : Réalisation d'un Prêt relais à capital différé

Monsieur Le Maire rappelle que pour préfinancer l'encaissement de recettes d'investissement, il est opportun de recourir à un Prêt Relais « Attente de Subventions » à capital différé d'un montant de 100 000,00 euros. De plus, il précise que ce prêt est devenu indispensable en raison des délais particulièrement importants pour le versement réel des subventions accordées.

Après avoir pris consulté plusieurs établissements bancaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- 1) Pour préfinancer l'encaissement de recettes d'investissement, de contracter auprès du Crédit Agricole Charente-Périgord, un crédit relais à capital différé d'un montant de 100 000,00 euros sur une durée de 2 ans.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- la périodicité de prélèvement des intérêts est annuelle
- les frais de dossier sont de 200 euros.
- le taux fixe d'intérêt est de 1,00 %
- le remboursement en capital peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit du Crédit Agricole Charente-Périgord.

- 2) D'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues dans le contrat.

Délibération n° 23/2017 : Statuts du Syndicat Mixte DFCI 24

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2016, il a été créé à compter du 1^{er} janvier 2017 un syndicat mixte fermé de défense des forêts contre les incendies du département de la Dordogne (Syndicat Mixte DFCI 24).

Il est constitué par la fusion des 6 syndicats suivants :

- Syndicat Intercommunal de voirie forestière et de DFCI de la Forêt Barade
- Syndicat Intercommunal de DFCI de la Double
- Syndicat Intercommunal de DFCI de Vergt
- Syndicat Intercommunal à vocation multiple de DFCI et de voirie forestière de Villamblard
- Syndicat Intercommunal de DFCI du Landais

- Syndicat Intercommunal de développement forestier des coteaux du Périgord Noir

Et

- La Communauté de Communes Isle Vern Salembre.

Il donne lecture à l'assemblée du projet de statuts du Syndicat Mixte DFCI 24 qui a été adopté lors de la réunion syndicale du 29 avril 2017 par le Conseil Syndical.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour donner son avis.

Le Conseil Municipal ayant délibéré :

- adopte à l'unanimité des présents, le projet de statuts qui lui a été présenté.

Délibération n° 24/2017 : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION-RENOUVELLEMENT

C.U.I : Madame LAMBERT Corinne

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat à Madame LAMBERT Corinne, née le 24/02/1970 à Libourne (33), domiciliée à Saint Sulpice de Roumagnac 24600, « LaGilardie » pour une durée de 12 mois à compter du 05/07/2017 dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion Contrat d'accompagnement dans l'emploi de 20 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la proposition,

- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention contrat unique d'insertion au nom et pour le compte de la commune.

Délibération n° 25/2017 : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION-RENOUVELLEMENT

C.U.I : Monsieur Jean-Jacques MAGNE : Un an à compter du 18/07/2017

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat de Monsieur Jean-Jacques MAGNE, né le 17 juin 1960 à Saint-Astier (24), domicilié à Saint Germain du Salembre 24190, « Le Meynard », pour une durée de 12 mois à compter du 18/07/2017 dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion : contrat d'accompagnement dans l'emploi de 30 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la proposition,

- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention contrat unique d'insertion au nom et pour le compte de la commune.

Délibération n° 26/2017 : Convention de coréalisation « La Vallée s'expose » - Edition 2017

Monsieur le Maire présente la convention de co-réalisation à intervenir entre :

- La municipalité de Chantérac représentée par son Maire, Jean-Michel MAGNE.
- La municipalité de Saint Aquilin représentée par son Maire, Annick DEZON,
- La municipalité de Bourrou représentée par son Maire, Marie-Claude KERGOAT,
- La municipalité de Annesse et Beaulieu représentée par son Maire, Michel BUISSON,
- La municipalité de Grignols représentée par son Maire, Patrick GUEYSSET,
- La municipalité de St Germain du Salembre représentée par son Maire, Jean-Yves ROHART,
- La municipalité de St Léon sur l'Isle représentée par son Maire, Jean-Luc LAFORCE,
- La municipalité de Manzac-sur-Vern représentée par son Maire, Bernard PUYRIGAUD,
- La municipalité de Mensignac représentée par son Maire, Véronique CHABREYROU
- La municipalité de Neuvic sur l'Isle représentée par son Maire, François ROUSSEL,
- La municipalité de St Séverin d'Estissac, représentée par son maire, Sébastien SCHALLER,
- La municipalité de Montrem représentée par son Maire, Jacques RANOUX,
- La ligue de l'Enseignement de la Dordogne représentée par son Président, Jean-Luc GIRAUDEL,
- Le centre de Rencontres et d'Action Culturelles représentée par sa Présidente, Marie-Claude KERGOAT,

Ayant décidé d'unir leurs efforts pour proposer la manifestation : « La vallée s'expose... »

24^{ème} festival au cœur des vallées de l'Isle, du Vern et du Salembre

Edition 2017 du 13 Mai au 10 Juin 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention,
- Autorise Monsieur Le Maire à la signer.

Délibération n° 27/2017 : Virement de crédit n°1 – BUDGET COMMUNAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT		
D-022 : Dépenses imprévues	100.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	100.00 €	
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		100.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		100.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	100.00 €	100.00 €

Le Conseil Municipal donne son accord.

**Délibération n° 28/2017 : ADMISSION DE NON-VALEUR
CREANCES IRRECOUVRABLES 2006-2012**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que chaque mois, un titre de recette est émis à chaque parent d'élève afin de pouvoir encaisser le coût de la cantine scolaire.

Il présente un état de présentation en non valeurs de 2006 à 2012 établis par la trésorerie de Saint-Astier. Les titres de recettes n'ont pas été réglés malgré les démarches de la trésorerie.

Il propose d'affecter cette somme en admission en non-valeur, soit un montant de 2 237,67 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Délibération n° 29/2017 : CONTRAT ENTRETIEN RESEAU DU TOUT A L'EGOUT

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de mettre en place un contrat d'entretien annuel pour le réseau du tout à l'égout et le nettoyage du puits de relevage, avec un passage d'environ tous les mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer ce contrat d'entretien proposé par Monsieur Didier ANGIBAUD pour un montant de 860 euros H.T.

Délibération n° 30/2017 : MANDAT IMMOBILIER DU Lotissement « La Font Moreau »

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 11 février 2009, il a été décidé d'entreprendre l'aménagement d'un lotissement au Lieu-Dit « La Font Moreau ». Il se compose de 20 lots dont 8 lots vendus à ce jour.

Il informe ce dernier que depuis 2012, aucun lot n'a été vendu.

Afin de pouvoir effectuer une vente dans le courant de l'année, il propose de confier la vente des lots à OPTIMHOME Immobilier de BERGERAC.

Monsieur DUPEYRAT, conseiller d'Optimhome, propose un mandat exclusif, avec un engagement de 15 mois et des honoraires pour un montant de 3 000 euros T.T.C. par lot vendu qui s'ajoute au prix de vente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur Le MAIRE à signer le mandat exclusif avec OPTIMHOME Immobilier.

Délibération n° 31/2017 : Présentation du Rapport sur le prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en eau potable pour l'exercice 2016

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2016, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de Tocane.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Présentation de l'étude du CAUE

Le Conseil Municipal accueille Mme DUPIS Valérie du CAUE Dordogne, venue restituer l'étude du bourg en matière de développement.

Syndicat mixte du Bassin de l'Isle

Monsieur le Maire expose les différentes opérations de sensibilisation sur les thématiques des cours d'eau, des milieux humides, et de la biodiversité. Ces animations s'adressent à un public large : scolaires au grand public, aussi cette information sera transmise à l'équipe éducative et au centre de Loisirs de Chantérac.

Energie : Point sur ENEDIS

Monsieur Herbert Francis présente un compte-rendu de la réunion Enedis sur les investissements réalisés et les différentes applications.

Droit de Prémption

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain sur les ventes suivantes :

- Vente BARREAU Lucette - Vente HGOBURU Daniel - Vente NEYSENSAS

Questions diverses et communications diverses

- Monsieur le Maire rappelle pour information la date d'inauguration des circuits trail de l'association « Esprit Trail » qui aura lieu le 24 juin 2017 à 10h30.

- Monsieur Le Maire présente un projet établi par l'ATD, concernant la réhabilitation des bâtiments communaux sis au Bourg de Chantérac, en Restaurant-Bar et Chambres d'hôtes.